Accusé de réception en préfecture 044-214401457-20201103-DEL03-11-20-10-

Date de télétransmission : 09/11/2020 Date de réception préfecture : 09/11/2020

Mairie de ROUANS

<u>Tél</u>: 02 40.64.24.27 <u>Mail</u>: mairie@rouans.fr Site: www.rouans.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois novembre deux mille vingt, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de ROUANS (Loire-Atlantique), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Loisirs, sous la présidence de Monsieur Jacques RIPOCHE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2020

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 23 - présents : 17 - votants : 22 <u>PRÉSENTS</u>: MM RIPOCHE Jacques, Maire, BRAS Carole, AUMASSON Jean-Pierre, CLAVIER Jean-Jacques, COUETOUX Laëticia, LOUËRAT Jean-Yves adjoints, GOBIN Valérie, BRIAND Nathalie, BALCERSKI Virginie, CAMUS Anthony, YZIQUEL Arnaud, ALLAIRE Mathieu, PERRAIS Alexandre, ROUET Anaïs, BARBEAU Agnès, LAMBOURG Yves et LOYER Karine.

ABSENTS EXCUSÉS: MM BATARD Elodie (pouvoir à ALLAIRE Mathieu), LOQUAIS Bernard (pouvoir à RIPOCHE Jacques), LE MOAL Claire (pouvoir à COUETOUX Laëticia), LOQUAIS Gwénaëlle, FAVREAU Jean-Gérard (pouvoir à BARBEAU Agnès) et FOUCHER Jacky (pouvoir à LOYER Karine).

Monsieur Mathieu ALLAIRE a été élu secrétaire.

DEL03-11-20-10

AVIS SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE CHAUMES-EN-RETZ

Rapporteur: Monsieur Jacques RIPOCHE - Maire

La société CHAUMES ÉNERGIES présente auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique une demande d'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison, implantée sur le territoire de la commune Chaumes-en-Retz.

Une enquête publique est organisée en Mairie de Chaumes-en-Retz du 26 octobre 2020 au 27 novembre 2020 selon un planning précis.

En application des dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes situées dans un rayon de 6 kilomètres autour de l'installation projetée, sont invitées à émettre un avis dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard, dans les quinze jours suivant sa clôture.

Monsieur le Maire rappelle les quatre réserves énumérées pour le dossier éolien de la commune de Rouans lors de la séance du conseil municipal du 28 juillet, à savoir :

- Réaliser une étude géobiologique ;
- Effectuer des mesures des champs électromagnétiques avant le raccordement et élaborer un suivi régulier après l'installation ;
- Demander une étude géotechnique avant la construction ;
- Effectuer un suivi sanitaire avant la construction et régulièrement après l'installation sur un échantillon de population.

Accusé de réception en préfecture 044-214401457-20201103-DEL03-11-20-10-DE Date de télétransmission : 09/11/2020 Date de réception préfecture : 09/11/2020

Après délibération, par vote à mains levées, le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 19 pour, décide d'émettre un avis favorable avec réserves au projet (tenant compte des quatre réserves évoquées cidessus).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Jacques RIPOCHE